

Adresse de la société populaire de la commune d'Irancy (Yonne) qui félicite la Convention et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune d'Irancy (Yonne) qui félicite la Convention et annonce des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 333;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26827_t1_0333_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

naie à Paris de 348 marcs d'argent provenant de l'argenterie des églises de toutes les communes de ce district. S. et F.»

GRENIN.

44

La Société populaire de la commune d'Irancy, district d'Auxerre, département de l'Yonne, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et fait don à la patrie de 204 liv. 3 s. en numéraire, 100 liv. 15 s. en assignats, quelques petits objets de bijouterie, et des effets pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Irancy, 16 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

La Société populaire d'Irancy me charge d'être auprès de vous l'organe du dévouement qui l'anime; et de vous faire connaître qu'elle ne cesse de fixer ses regards sur vous, Législateurs, qui, supérieurs aux événemens, ne laissez aux tyrans et aux autres traîtres que la mort ou la rage d'avoir médité des crimes inutiles.

Tandis que votre surveillance et votre justice atteignent en frappant tous les conspirateurs, vous assurez en même temps par des lois sages et bienfaitantes le bonheur de la génération actuelle et des générations futures en l'établissant sur les bases solides de la vertu et des lumières.

Pour nous, dignes montagnards, nous ne nous occupons qu'à l'écraser, le fanatisme sacerdotal pour y substituer les idées simples et touchantes de l'Être suprême.

La Société s'empresse de vous annoncer l'heureux succès dont elle a joui, décadi dernier, dans l'inauguration des bustes de nos immortels grands hommes : Lepeletier et Marat, déposés au temple dédié à la Raison. Cette fête civique, Citoyens représentans, vous sera d'autant plus agréable qu'elle a été l'ouvrage de 120 vrais sans-culottes. Un discours prononcé par le maire fut le prélude de la fête, et se termina aux cris mille fois répétés de : Vive la République, vive la Convention nationale.

Du temple de la Raison, le cortège se mit en marche et vint se rendre à l'autel de la patrie et de suite à l'arbre de la liberté, où les accens de la vertu dirigés par des hymnes touchantes pénétrèrent jusqu'au séjour de la gloire.

Là, un bucher composé des attributs de la royauté et des masques de la superstition fut allumé par le maire aux cris répétés de : Plus de rois ! plus de prêtres, vive la Montagne.

Dans notre commune le règne du fanatisme a disparu et l'on ne pense plus aux animeaux de prêtres que pour se rappeler les atrocités qu'ils ont commises, et les impostures affreuses qu'ils osaient appeler vérités.

La Société termina cette fête civique par un banquet fraternel, le tout se fit au milieu des chants et des cris de : Vive la République, et

avec le serment de défendre la patrie, de rester unis pour le maintien des loix, et de ne reconnaître jamais d'autres ennemis que ceux de la République.

Nous terminons, Citoyens représentans, à vous faire l'envoy par un de nos frères, le C. Cottin Roux, des différentes offrandes que la Société a déposées sur le bureau pour subvenir aux frais de la guerre; ces effets consistent en 204 liv. 3 s. de numéraire, 100 liv. 15 s. en assignats, une cy-devant croix, 2 boucles d'oreilles, 2 crochets, 3 plaques de casque, 3 gallons, 1 bouton de manche, 2 cachets, 2 agrafes, 1 boucle et 3 petits morceaux, le tout d'argent, 31 chemises, 1 paire de bas et une assez grande quantité de charpie que le courage et le patriotisme de plusieurs jeunes citoyennes s'occupent de vous faire l'envoy.

Nous vous réitérons au nom de nos frères de rester à votre poste, d'assurer aux français la liberté avec l'ordre, le gouvernement avec les mœurs, le bonheur avec la vertu, et nos ennemis entendront prononcer leur arrêt de mort dans le cri universel de : Vive la Montagne, Vive la Convention, Vive la République ».

J.B. Roux (présid.).

45

ETAT DES DONN (suite) (1)

a

Le citoyen Flaugergues, agent national près le district d'Aubenas, a envoyé la décoration militaire d'Antoine Payen Dupont, et de son brevet du 9 février 1762.

b

Le citoyen Roger Ducos, député, a déposé 5 décorations militaires.

La séance est levée à trois heures (2).

Signé : **CARNOT** (président); **N. HAUSMANN, POCHOLLE, DORNIER, PAGANEL, ISORE, BERNARD** (de Saintes), (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES

AU PROCÈS-VERBAL

46

Les citoyens habitant le canton de Mozé, district d'Angers, département du Maine-et-Loire,

(1) P.V., XXXVII, 215 et 320.

(2) C 302, pl. 1086, p. 27.

(1) P.V., XXXVII, 319.

(2) P.V., XXXVII, 216.